



Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

## Le déroulement de l'épreuve théorique

Vous devez d'abord passer une épreuve théorique MOTO (ETM)

### DÉROULEMENT

Pour pouvoir accéder aux épreuves pratiques et obtenir le **permis moto**, le **code théorique moto ou ETM** est le premier examen théorique à valider que ce soit votre premier permis ou que votre dernier permis ait plus ou moins de 5 ans.

Le **code théorique moto (ETM)** se présente sous forme de questions à choix multiples et compte 40 questions.

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité.

Les résultats vous sont adressés par courrier postal ou électronique le jour même de l'épreuve.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

Les élèves se rendent directement sur le lieu d'examen de leur choix (liste disponible en agence)

**A SAVOIR :** il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

### AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION

Le code de la route ne prévoit pas d'aide pour les personnes qui ne maîtrisent pas bien le français.

Seuls les candidats sourds ou malentendants peuvent suivre des sessions spécialisées. Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet.  
Des séances non francophones sont organisées régulièrement.



Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXXX  
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **39** sur 40.

Avis : **FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• <b>L</b> : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• <b>C</b> : Le conducteur	
• <b>R</b> : La route	
• <b>U</b> : Les autres usagers	
• <b>D</b> : Réglementation générale et divers	
• <b>A</b> : Les premiers secours	
• <b>P</b> : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• <b>M</b> : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
• <b>S</b> : Equipements de sécurité des véhicules	
• <b>E</b> : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

**Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.**

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

## Le déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;

- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>		0	6	15		1	1	1
Courtoisie			+1					
<b>Total général</b>				25				

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l**  
**Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (1)</b>
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Le résultat de votre examen sera disponible sur le site RDV Permis avec votre numéro NEPH, 24 heures après. Le jour de l'examen, les élèves se rendent à l'auto école 155 Avenue Maréchal Joffre 84300 Cavillon, et seront amenés à l'examen par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A. Veuillez penser à vous munir de votre pièce d'identité.

